



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Présents : 18
Absents : 11
Pouvoirs : 8
Votants : 26

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Constaté à l'ouverture de la séance

Convoqués le 19 juin 2013

SÉANCE DU 25 JUIN 2013

Le 25 juin 2013 à 20h55, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOULET Gérard, *Adjoint au Maire (à partir du point 7 de l'ordre du jour)*, BOURGES Nathalie, *Adjoint au Maire*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, *Adjoint au Maire*, BOURDEILLE Christian, *Adjoint au Maire*, LENOIR Isabelle, *Adjoint au Maire*, GIOVANNONI Patrick, POUBELLE Régis, MORIN Stanislawa, Mme SCHILOVITZ Joëlle, DAUDE André, VACHER Gérard, FRÉNOT Denis, BENOIT Dominique, VILLALDÉA AVILA Juan, PORTE Dominique, TERRENOIRE Yves, KEDINGER Olivier, BORDERIEUX Patricia.

Avaient donné pouvoir :

Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne à M. FRÉNOT Denis - M. MONGIN Claude à Mme LENOIR Isabelle
Mme CANITROT Corinne à M. GIOVANNONI Patrick - M. DUTERTRE Rodolphe à M. GARCIA Jean-Paul
Mme LEMOINE Geneviève à M. VACHER Gérard - Mme TRANGOSI Annie à Mme MORIN Stanislawa
Mme EMOND Christine à M. USSÉGLIO-VIRETTA Guy - Mme LOUBIÈRE Régine à M. POUBELLE Régis

Étaient absents : M. Gérard CHOULET (jusqu'au point 6 de l'ordre du jour) - Mme Imane MAHILY - Mme Isabelle BAZAUGOUR

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a :

- **Adopté, par 23 votes pour et 3 abstentions**, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2013.
- **Pris acte** des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.
- **Adopté, à l'unanimité**, la modification du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.
- **Décidé, à l'unanimité**, l'organisation de 3 mini-séjours d'été pour les enfants et adolescents fréquentant les ALSH de la commune et a fixé, *à l'unanimité*, la participation des familles à 5 demi-journées d'accueil avec repas (suivant tarifs prenant en compte les revenus et la composition de la famille arrêtés par le Conseil municipal) ainsi qu'une somme forfaitaire de 105 euros.

- **Décidé, à l'unanimité**, d'autoriser le versement aux agents relevant du cadre d'emploi des ingénieurs principaux de la prime de service et de rendement, soit 234,75 euros mensuels et de l'indemnité spécifique de service, soit 1747,45 euros mensuels.
- **Autorisé, à l'unanimité**, le Président du SICTEU à solliciter, pour le compte de la commune la subvention AQUEX auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.
- **Approuvé, à l'unanimité**, l'adhésion au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Tournan-en-Brie des communes et syndicats suivants : Châtres, Fontenay-Trésigny, Rozay-en-Brie, Voinsles, Vaudoy-en-Brie, Bernay-Vilbert, Courpalay, La Chapelle Iger, Quiers, Aubepierre-Ozouer-le-repos, Mortcerf, Courtomer, Lumigny-Nesles-Ormaux, Hautefeuille, Chaumes-en-Brie, SIAEP de Beauvoir Argentières, SIAEP de la Houssaye-en-Brie ; **Approuvé, à l'unanimité**, la transformation du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Tournan-en-Brie en syndicat mixte à la carte ainsi que les statuts et règlement intérieur modifiés ; **Autorisé, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à conduire les démarches inhérentes au processus d'adhésion de ces nouvelles collectivités et à l'élargissement du périmètre du syndicat et à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **Pris acte** du rapport annuel 2012 du délégataire du service public de l'assainissement.
- **Décidé, à l'unanimité**, de fixer, à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts*, comme suit :

	POPULATIONS MUNICIPALES *	EN %	CONSEILLERS	EN %
Ozoir-la-Ferrière	20 268	45.17	18	46.15
Lésigny	7 442	16.59	7	15.38
Férolles-Attilly	1 123	2.50	3	2.57
Gretz-Armainvilliers	7 984	17.79	7	17.95
Tournan-en-Brie	8 054	17.95	7	17.95
TOTAL	44 871	100	42	100

* et non pas populations municipales totales

de fixer, à l'unanimité, un accord amiable selon la grille suivante :

POPULATIONS MUNICIPALES *	SIÈGES
De 0 à 3 000 habitants	3
De 3001 à 6000 habitants	5
De 6001 à 12 000 habitants	7
De 12001 à 15 000 habitants	10
De 15001 à 18 000 habitants	15
Plus de 18 001 habitants	18

- **Donné un avis favorable, à l'unanimité**, à la dissolution du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEPA) et **accepté, à l'unanimité**, dans le cas d'une dissolution, de la modalité de liquidation de la réserve financière.

- **Fixé**, à l'unanimité, à 30 ans la durée des concessions destinées à l'inhumation des urnes, **décidé** que ces concessions pourront être renouvelées pour une durée similaire et **fixé** à 205 euros le tarif de ces concessions.
- **Adopté**, par 24 votes pour et 3 abstentions, la décision modificative suivante au budget 2013 de la commune :

Fonctionnement :	
62-6288 : moins 30 290,12 euros	66-66111 : plus 30 290,12 euros

Investissement :	
21-2111 : moins 62 323,51 euros	16-1641 : plus 62 323,51 euros

- **Autorisé**, par 24 votes pour et 3 abstentions, la signature avec le cabinet Huglo-Lepage et associés d'un protocole d'accord transactionnel pourtant sur une indemnité globale forfaitaire, pour solde de tout compte, de 3 522,17 euros HT.
- **Décidé**, par 24 votes pour et 3 abstentions, d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles D n°141 (286 m2) et D n°142 (286 m2) situées 33 boulevard Victor Hugo, pour un montant maximum de 270 500 euros hors frais et taxes.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 26 juin 2013.

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

Affiché le 26 juin 2013